COMPTE-RENDU
DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 septembre 2026

L'an 2026, le 15 septembre à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel, sous la présidence de Madame la Première adjointe Sandrine PENE puis de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 11 septembre 2026.

Présents : M. Walter MARTIN (à compter de la délibération « Château »), Mme Sandrine PENE (pouvoir de M. LAMOTTE), M. François BESSON, Mme Laurette COMAS, M. Olivier ABRIAL, Mme Fabienne RAVET, M. Emmanuel PERRIN, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Sylvie DEBARD, Mme Annick PERRET, M. Eric PERRET, M. Ludovic VEYRET, M. Vincent MAURICE, M. Jean NICOLAS, Mme Patricia COLNOT, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Stéphane PERRAUD (pouvoir de Mme MICHEL), Mme Aurélie BOZONNET, M. Bogdan GRAND, Mme Morgane SARTORETTI (à compter de la délibération « Lucioles »), Mme Elodie MEREAUD

Excusés : Mme Audrey MICHEL (pouvoir à M. PERRAUD), M. Sébastien LAMOTTE (pouvoir à Mme PENE)

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURNILLON

Mme PENE ouvre la séance en attendant le retour de M. le Maire actuellement reçu en Préfecture.

Le Conseil adopte le compte-rendu du 16 juillet.

Sécurité publique – Avis sur le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)

Mme PENE expose qu'après les incendies de l'été 2022, l'Etat a initié des plans de lutte contre les feux de forêts au niveau de chaque département. Ils ambitionnent d'évaluer, d'identifier les actions et de planifier une politique de gestion du risque d'incendie de forêt à dix ans, tenant compte des enjeux urbains, agricoles et environnementaux, des épisodes récurrents de sécheresse et de canicule. La Préfecture a finalisé le plan aindinois courant juillet -lorsque les feux débutaient en Nouvelle-Aquitaine- puis l'a transmis aux collectivités pour avis.

Attignat dénombre peu de surfaces forestières par comparaison à d'autres territoires mais s'assurera de la protection des secteurs concernés, de la pertinence des moyens de défense incendie. Le Conseil émet un avis favorable au PDPFCI 2026-2035 tout en envisageant que les feux estivaux en métropole amèneront l'Etat à réviser ces documents dans les prochains mois (21 voix pour).

Urbanisme – Rétrocession des VRD du lotissement des Lucioles

Arrivée de Mme SARTORETTI

M. PERRIN relate les éléments des lotissements pouvant être rétrocédés dans le domaine public communal :

- la voirie sous réserve de sa conformité.
- les réseaux humides, les ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales, faisant l'objet de modalités spécifiques s'agissant de compétences relevant de Grand Bourg agglomération depuis 2019.

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr

- le réseau d'éclairage public sous réserve de sa conformité électrique certifiée par un bureau de contrôle indépendant, et la pose d'équipements à technologie LED.
- en revanche exclusion des espaces verts et des aires de dépôt et de regroupement des déchets.

Le Conseil valide la rétrocession des VRD du lotissement « les Lucioles » (22 voix). Les frais d'acte notarié restent à la charge des cédants.

IRVE – Modalités et conventionnement de facturation

Mme PENE rappelle l'installation prochaine d'un borne de recharge électrique sur le parking de la Mairie. Il convient de confier la gestion de la facturation et du recouvrement des recettes à la société Freshmile, moyennant commission, selon les tarifs votés en juillet. Le Conseil approuve la convention de mandat (22 voix).

Château – Remboursement de dégâts causés lors d'une location

Arrivée de M. le Maire qui s'excuse de son retard.

Lors d'une fête privée donnée dans la Grande salle du Château en juillet, des participants ont pénétré sans autorisation dans la Médiathèque située à l'étage et ont causé d'importantes dégradations (téléviseur, livres, extincteur...). Le locataire, tout en reconnaissant et condamnant ces débordements, accepte d'en assumer une part de responsabilité en tant qu'organisateur de la fête. Le Conseil fixe le dédommagement à 800 euros à la charge du locataire (23 voix, unanimité).

GBA – Convention territoriale globale

M. le Maire explique qu'une convention territoriale globale (CTG) détermine entre Grand Bourg agglomération, certaines communes adhérentes, la CAF et la MSA, les grandes orientations d'exercice des politiques publiques en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'action sociale et d'animation de la vie sociale. Il s'agit de coordonner des projets associatifs et municipaux à une échelle intercommunale. A terme la CTG pourrait se substituer aux Pedt communaux. Ce cadre donne droit à des subventions lorsque les actions s'inscrivent dans la CTG. Le Conseil souscrit la nouvelle convention portant sur la période 2026-2030 (unanimité).

Autres délibérations

Le Conseil, par délibérations,
- Renouvelle les conventions de temps méridien avec l'AS Attignat (20 voix pour, Mme BOZONNET et M. PERRAUD se retirent du vote) et le Basket club (unanimité). Elle permettent à la Commune de disposer de personnel supplémentaire sur de très courtes périodes.
- Approuve l'indemnisation des contractuels municipaux lorsqu'ils ne peuvent prendre de jours de congé en raison de la forte activité (unanimité). Cette situation survient notamment l'été avec les saisonniers du service technique.
- Reconduit par principe le partenariat avec Polliat visant la mise à disposition d'une ressource les lundis à l'Agence postale d'Attignat (unanimité).

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr

Informations diverses

Commissions programmées :
- scolaire/périscolaire le 8 octobre
- finances le 15 octobre
- cadre de vie/signalétique fin octobre

Grand Bourg agglomération convie tous les conseillers municipaux au lancement du projet de territoire le 24 septembre à Ainterexpo.

Conférence « l'Eau en fête » le 26 septembre à Péronnas

Séance levée à 20h

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CURNILLON

Le Maire,
Walter MARTIN

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr